

PANORAMA

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Une publication de l'Observatoire de l'économie sociale et solidaire de Normandie - Juin 2021

L'ESS AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE

En Normandie, l'économie sociale et solidaire (ESS) rassemble 11 000 établissements et plus de 117 000 salariés, soit 11% de l'emploi salarié régional. Au sein de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure 205 établissements et 1 428 emplois relèvent de l'ESS.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ESS À L'ÉCHELLE DE L'AGGLO SEINE-EURE



205
établissements employeurs



1 428
salariés
(1 236 équivalents temps plein)

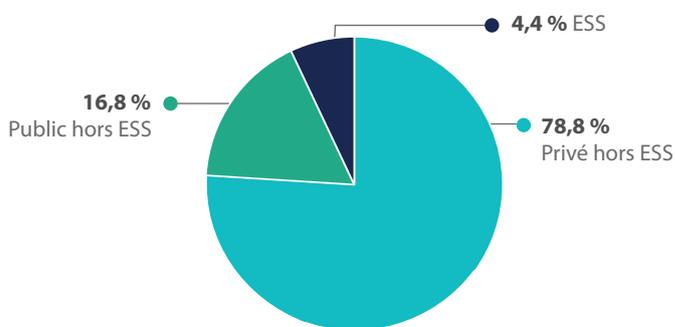


34,3
millions d'euros
de masse salariale brute



4,4%
de l'emploi salarié du territoire
(5,3% de l'emploi salarié privé)

STRUCTURATION DE L'EMPLOI SALARIÉ À L'ÉCHELLE DE L'AGGLO SEINE-EURE



Part de l'ESS dans l'emploi au sein des territoires

Agglo Seine-Eure	4,40%
Caux Seine Agglo	6,90%
Seine Normandie Agglomération	8,20%
Département de l'Eure	9,04%
Région Normandie	11,10%

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie d'après INSEE Clap 2015

LES CHIFFRES METTENT EN ÉVIDENCE LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE :

Une forte identité industrielle (36% de l'ensemble des emplois) dont les leaders mondiaux pharmaceutiques, qui concentre une grande part des emplois du territoire où le champ de l'ESS est habituellement quasi inexistant (moins de 1% des emplois de l'ESS).

La proximité avec les deux pôles urbains la Métropole Rouen Normandie et Evreux, dont les aires d'influence captent de nombreux sièges sociaux et des structures de l'accompagnement, mais aussi des structures ESS départementales et régionales.

Enjeux : Le développement des coopératives industrielles, notamment sur le service aux entreprises, sur l'exemple de la coopérative SCOPELEC, spécialisée dans le développement de solutions numériques, implantée sur le territoire.

Réalisé par :



En partenariat :



L'ESS, DE QUOI PARLE-T-ON ?

L'économie sociale et solidaire est un **mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine** auquel adhèrent des personnes morales de droit privé, qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

1. **Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices.**
2. **Une gouvernance démocratique**, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise.
3. **Une gestion éthique** conforme aux principes suivants : les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise, les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées.

L'ESS est constituée d'entreprises sous forme de **coopératives, de mutuelles, d'associations et de fondations et par les sociétés commerciales** qui, aux termes de leurs statuts, remplissent les conditions cumulatives ci-dessus et recherchent une **utilité sociale**.

LE SECTEUR ASSOCIATIF EST LE 1^{ER} EMPLOYEUR DE L'ESS SUR LE TERRITOIRE



177 associations

qui emploient 1 255 salariés (1076 ETP), soit 87,9 % des emplois de l'ESS



20 coopératives

emploient 114 salariés (104 ETP), soit 8% des emplois de l'ESS



7 établissements mutualistes

emploient 32 salariés, soit 2,2% des emplois salariés de l'ESS

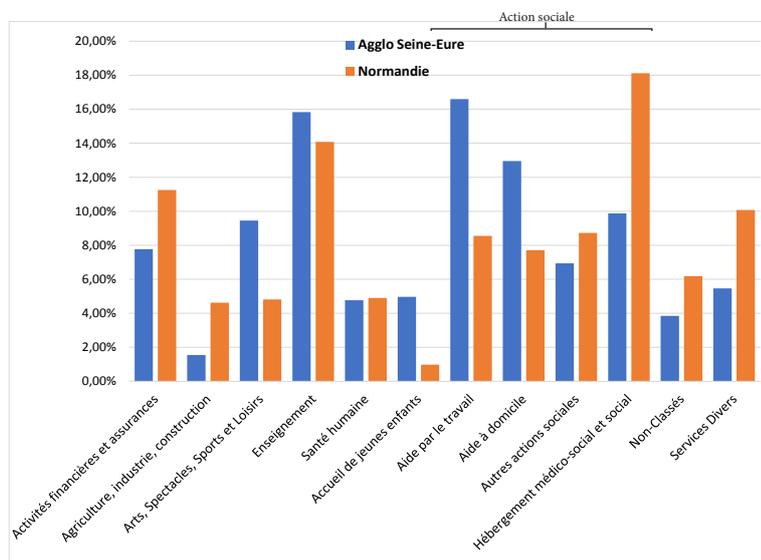


1 fondation

emploie 27 salariés, soit 1,9% des emplois salariés de l'ESS

L'ACTION SOCIALE, LES ARTS, SPECTACLES, SPORTS ET LOISIRS ET L'ENSEIGNEMENT, PRINCIPAUX SECTEURS EMPLOYEURS DANS L'ESS

Les principaux secteurs pourvoyeurs d'emplois dans l'ESS à l'échelle du territoire communautaire



Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie - d'après INSEE Clap 2015

* La catégorie des non-classés répertorie toutes les activités enregistrées sous le code 94.99Z de la NAF de l'INSEE, correspondant aux « autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire ». On y retrouve notamment des structures se démarquant par leur multi-activité. Une partie de ces structures pourraient être le plus souvent rattachées aux secteurs des loisirs, de l'action sociale et de l'enseignement.

** Sous cette catégorie services divers est agrégé le reste de la nomenclature d'activité de l'INSEE où l'ESS reste marginale, soit les activités immobilières, de transports et d'entreposage, ainsi que l'ensemble des autres activités de services.

L'action sociale concentre 51% de l'emploi de l'ESS dont :

- **l'aide par le travail : 16,60% des salariés de l'ESS** notamment APF Entreprise France Handicap, ESAT Les Rives de l'Eure
- **l'aide à domicile : 13% des salariés de l'ESS, notamment ATA**
- l'action sociale sans hébergement : 7 % des salariés de l'ESS, dont des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) telle que l'ACI Espace Condorcet Centre Social

L'enseignement, 16% de l'emploi de l'ESS :

- **Centre de formation des apprentis : CFAIE de Val de Reuil**

Et des arts, spectacles, sports et loisirs, 9,75% de l'emploi de l'ESS :

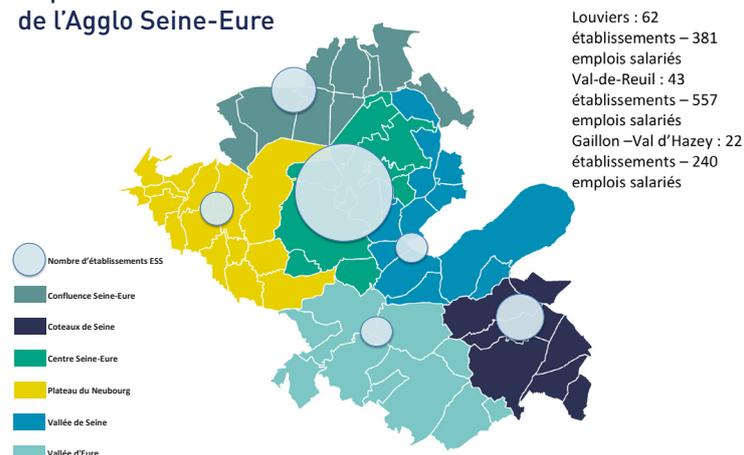
- **Théâtre de l'Arsenal, Office Communautaire d'animation et de loisirs**

PÔLES URBAINS ET ZONES RURALES, RÉPARTITION ET POTENTIELS

82,5 % des emplois de l'ESS sont concentrés dans les pôles urbains de Val-de-Reuil, Louviers et Gaillon/Val d'Hazey avec une forte proportion d'établissements intervenant dans les secteurs des « Arts, spectacles et activités récréatives » et de la « Santé humaine et action sociale ».

Dans les communes plus rurales, l'ESS développe des services aux résidents dans les secteurs de l'action sociale, du commerce et du tourisme.

Répartition des établissements de l'ESS sur le territoire de l'Agglo Seine-Eure



Enjeux : Les communes rurales constituent des zones à fort potentiel de développement pour l'ESS, et en tant que pôles d'attractivité résidentielle, elles connaissent une augmentation de leur population.

LES CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI ESS

Des petites structures

54,2% des structures de l'ESS ont entre 1 et 2 salariés, contre 44,6% en région.

Une majorité d'employés

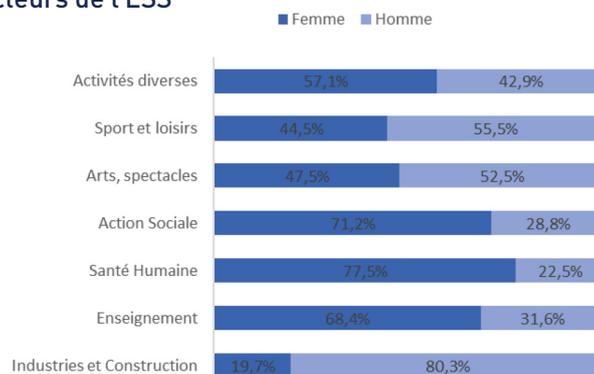
Le secteur industriel étant beaucoup moins représenté au sein de l'ESS, les ouvriers y sont minoritaires. Les professions intermédiaires et employés occupent, elles, une part importante, principalement dans les secteurs de l'action sociale et la santé humaine.

LES PLUS DE 50 ANS REPRÉSENTENT 30,3% DES SALARIÉS DE L'ESS

430 salariés de l'ESS du territoire prendront leur retraite d'ici 2027 donc les ¾ dans le secteur de l'Action Sociale, premier employeur de l'ESS qui représente avec le secteur de l'aide à domicile le plus gros « potentiel de départs ».

LES EMPLOIS DE L'ESS MAJORITAIREMENT FÉMINISÉS

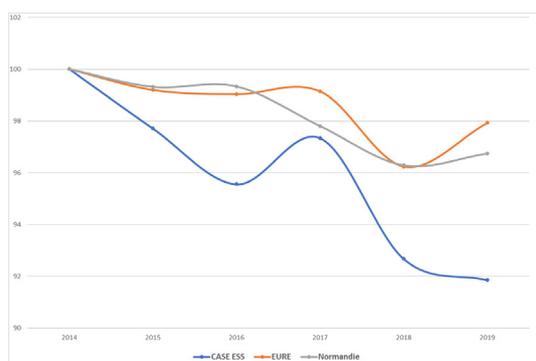
Part des femmes et des hommes selon les principaux secteurs de l'ESS



Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie – d'après INSEE DADS 2016 / postes non annexes

66 % des postes occupés par des femmes contre 40% dans l'emploi salarié privé, expliqué par les enjeux de mixité des métiers, rendu plus fort notamment sur les secteurs de l'action sociale, la santé humaine et l'enseignement.

LA CONJONCTURE DE L'EMPLOI ESS À L'ÉCHELLE DE L'AGGLO SEINE-EURE ENTRE 2014 ET 2020



Sur 5 ans, l'emploi dans l'ESS sur le territoire de l'Agglo Seine-Eure a connu une baisse de 8,15 % de ses effectifs avec une perte nette de 110 emplois.

Cette tendance est principalement liée à la contraction de l'emploi dans les secteurs :

- **Arts, spectacles et activités récréatives**
- **Action sociale et de hébergement médicosocial**
- **Autres activités de services** (associations de petite taille exerçant une pluriactivité et/ou œuvrant dans les domaines de l'éducation populaire, de la culture, des loisirs ou de l'action sociale)

Entre 2016 et 2017, l'emploi salarié de l'ESS sur le territoire de l'Agglo Seine-Eure a connu un léger rebond porté notamment par le secteur des Arts spectacles et activités récréatives et le secteur Social/médico-social.

Source : Observatoire régional de l'ESS/CRESS Normandie, d'après ACCOS-URSSAF

Champ : Emploi salarié privé relevant du régime général (hors régime agricole)

ENJEUX D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE : L'ACTION SOCIALE ET LES ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

- **Premier employeur pour les uns et surreprésentation par rapport à la moyenne régionale pour les autres**, ces secteurs sont constitués de petites associations nécessairement moins résilientes, employant des contrats plus précaires (temps partiels et CDD)

Les deux secteurs demeurent des **secteurs clés de la qualité de vie du territoire** avec une présence sur les communes rurales

FOCUS SUR LE SECTEUR DES CIRCUITS COURTS ET ALIMENTATION BIO

Pour protéger la ressource, qui alimente en eau potable plus de 40 000 personnes du territoire, l'Agglo Seine-Eure a développé le Pôle Régional d'Agriculture Biologique des Hauts Prés. Il a vocation à :

- Préserver les ressources naturelles et la santé publique,
- Maintenir les terres agricoles en zone péri-urbaine,
- Promouvoir une production agricole plus durable,
- Relocaliser l'économie, créer du lien social.

La dynamique territoriale mise en œuvre est connectée à l'ESS et poursuit son développement. 3 acteurs sur 7 installés relèvent de l'ESS :

- L'association des maraîchers bio des Hauts Prés, vente de produits bio et locaux
- L'association Bio en Normandie –BeN, promotion de l'agriculture biologique
- L'association Saveurs et Savoirs, animations et formations pour cuisiner et manger mieux

MÉTHODOLOGIE

Principales sources de données citées dans ce document

INSEE CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif) – 31 décembre 2015
 ACOSS-URSSAF – emploi salarié en fin de mois jusqu'au 2^e trimestre 2020
 Liste des entreprises de l'ESS en Normandie / Réseau des CRESS – 2020

Le périmètre de l'économie sociale et solidaire

Le périmètre de l'économie sociale et solidaire a été établi en collaboration avec l'INSEE, le CNCRESS et le réseau des CRESS (Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire). Il est constitué d'un ensemble de catégories juridiques regroupées en 4 grandes familles (coopératives, mutuelles, associations et fondations), dont sont exclues certaines activités définies par le code APE de l'établissement : administration publique, organisations patronales et consulaires, syndicats de salariés, organisations politiques ou religieuses. Ce périmètre stabilisé et harmonisé permet de mesurer la place et le poids de l'ESS sur les territoires, et de caractériser les établissements et les emplois qui la composent, au regard notamment du reste de l'économie. La Loi ESS de 2014 ouvre la possibilité aux sociétés commerciales respectant les principes et valeurs de l'ESS de se faire reconnaître comme entreprise commerciale de l'ESS. Leur intégration dans le périmètre statistique de l'ESS se fera progressivement en articulation avec les services de l'INSEE, elles ne sont pas comptabilisées dans ce panorama.

Une publication réalisée par :

Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire

Pôle Régional ESS, Espaces Malraux, 5 Esplanade Rabelais
 à Hérouville-Saint-Clair (14200)
 Tél : 02 31 06 09 23 - Fax : 02 31 44 40 78
www.essnormandie.org / cress@cressnormandie.org

En collaboration avec :

Agglomération Seine-Eure
 Direction des Transitions
 1, place Ernest Thorel, à Louviers (27400)
 Tél. 02.32.50.85.50
www.agglo-seine-eure.fr

Directeur de la publication : Jean-François SANSON DE POUQUEVILLE – Président CRESS Normandie

Rédaction : Loïc LE ROY - Observatoire Régional de l'ESS - CRESS Normandie

Maquette : Muriel MAURICE-JUHASZ - CRESS Normandie